

Prestations d'adaptation pour les travailleurs

services de l'emploi sont prêts à l'aider? Les maisons sont à peu près invendables. Louer une nouvelle maison n'est pas pratique. La mobilité est une bonne solution pour ceux qui peuvent facilement déménager.

● (1550)

Par conséquent, la première voie, c'est-à-dire obtenir un emploi par l'entremise du Bureau de la main-d'œuvre, n'offre guère de possibilités. La deuxième voie, soit obtenir une prime de mobilité, est peu réaliste. La troisième, à savoir le recyclage, n'est pas plus sûre. Quelles possibilités de recyclage existent là-bas, monsieur l'Orateur? En effet, pour St. Catharines comme pour tout le Canada, le groupe de travail sur les possibilités d'emploi dans les années 80 a fait valoir que les programmes de formation n'étaient que des mesures provisoires visant à diminuer le nombre des prestataires de l'assurance-chômage? Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) a admis lui-même que les cours et programmes offerts dans le cadre de la formation professionnelle des adultes sont «de plus en plus inadaptés aux possibilités d'emploi sur le marché du travail canadien». Cela étant, pourquoi en faire miroiter les promesses aux citoyens âgés? Il est temps que le gouvernement se rende compte que nous sommes aux prises avec une pénurie de main-d'œuvre spécialisée et que les discours et communiqués du ministre seront peu réconfortants aux prochaines élections. Comme le ministre ne sera ensuite plus à la Chambre, nous pourrions lui dire: «Nous vous l'avions bien dit».

La dernière voie qui s'offre à nous—et je serai bref à ce sujet, monsieur l'Orateur...

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre, je vous prie. La présidence est obligée d'obtenir le consentement unanime de la Chambre. Le temps de parole du député de St. Catharines est expiré depuis quelques minutes. Plaît-il à la Chambre de lui accorder le consentement unanime pour qu'il puisse terminer son discours dans les prochaines minutes?

Des voix: D'accord.

M. Reid (St. Catharines): Je remercie mes collègues de m'avoir accordé cette prolongation. Une autre voie qu'explore le bill est celle du salaire transférable subventionné. Cependant, je tiens à signaler aux députés qu'au 31 décembre 1981, la Commission n'avait reçu que 318 certificats d'emploi. C'est très peu, compte tenu du nombre considérable de licenciements qui ont eu lieu.

La phase II du bill débute après que la Commission d'emploi et d'immigration a examiné les solutions de rechange, comme c'est son mandat de le faire. C'est alors que le cas des personnes âgées sans travail est référé à l'Office d'aide à l'adaptation des travailleurs. L'Office compte cinq membres qui sont tous nommés par le ministre. Cet Office est chargé de faire des enquêtes sur la mise à pied du travailleur, demande quelles sont les qualités requises et ce que le travailleur a fait. Il faut par ailleurs que le travailleur fasse partie d'un groupe d'au moins 50 personnes. Je me demande parfois pourquoi une personne âgée doit faire partie d'un groupe de cinquante travailleurs, soit 10 p. 100 de l'effectif, pour avoir droit à ce genre d'aide. Toutes les personnes qui sont sans emploi et qui ont dépassé la limite d'âge devraient pouvoir profiter des avantages de ce projet de loi peu importe la taille de l'entreprise en cause.

Les importantes transformations économiques doivent être effectuées à cause de la concurrence étrangère ou d'une restructuration industrielle mise en œuvre conformément à une politique ou à un programme du gouvernement favorisant une telle restructuration. Les changements d'ordre technologique sont considérés comme une restructuration, mais comment savoir si le changement technologique est mis en œuvre pour les besoins de l'entreprise ou bien à cause d'un programme du gouvernement ou d'une politique favorisant un tel changement?

J'ai toute une série de doléances et de questions au sujet de ce bill mais, en terminant mes remarques, je m'en tiendrai à la souplesse dont il faut faire preuve en jugeant si un travailleur est admissible aux prestations en vertu du bill, ce dont le ministre a d'ailleurs fait état. J'ai déjà signalé que les 1,000 heures par année constituent un critère trop sévère et je m'attends qu'on le modifie. Il semble raisonnable, à première vue, mais les autres circonstances imprévues sont trop nombreuses. Deuxièmement, il y a le fait qu'une personne doit avoir fait partie de la population active pendant 10 de 15 ans. Le Congrès du travail du Canada a signalé que la durée moyenne d'un emploi au Canada est de sept à huit ans, non pas dix. On pourrait également modifier cette disposition.

Le troisième point que je veux soulever a trait aux pensions. On pourrait dire que notre régime de pensions est tantôt médiéval, tantôt progressiste. Le projet à l'étude en fait ressortir tous les aspects les plus négatifs. Il ne protège pas la pension d'une personne retraitée, il ne précise pas si elle devra cotiser à l'avenir, si elle a droit aux prestations déjà reçues, ni même si sa pension sera protégée en vertu de ses dispositions.

Pour finir, il faut admettre les limites du bill C-78. Au comité, le ministre du Travail nous a dit que le bill C-78 avait une portée et une application limitées. L'association des manufacturiers canadiens nous a dit que cette mesure législative était pratiquement impossible à appliquer. Selon les Métallurgistes unis d'Amérique, les prestations prévues sont insuffisantes. Et c'est sans doute vrai si le gouvernement entend effectivement fournir 10.4 millions de dollars au cours des trois prochaines années pour venir en aide aux personnes mises à pied. Le gouvernement fédéral va dépenser à peu près l'équivalent en distractions et festivités au cours de la même période.

M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur c'est avec plaisir que j'interviens à l'étape du rapport du bill C-78. Je ne ferai pas que des compliments. Mes collègues et moi-même constatons un certain nombre de lacunes, notamment dans la première partie du bill qui concerne les prestations et leur limitation et précise à qui ces avantages très réduits seront accordés.

Premièrement, je voudrais remercier les autres députés qui ont participé aux travaux du comité. Je veux remercier le ministre pour la souplesse dont il a su faire preuve au cours de l'étude d'un certain nombre d'amendements. Bien entendu, nous ne sommes pas parvenus exactement à ce que nous voulions, mais nous avons néanmoins accompli des progrès. Des collègues qui sont là depuis plus longtemps que moi m'ont dit que les méthodes de travail, les échanges faciles et certains des résultats positifs qui ont été obtenus au comité, sans pour autant être tout à fait nouveaux, n'en étaient pas moins assez inhabituels en comité. Dans bien des cas, j'ai trouvé les échanges extrêmement fructueux. Pour la première fois, depuis